

PROJET ÉDUCATIF



Adoptés lors du 19^e congrès
des 23 et 24 janvier 2014
au Futuroscope à Poitiers



SOMMAIRE

Projet éducatif

1- Obligation d'un projet éducatif P 23

- 1-1 une obligation réglementaire
- 1-2 du projet au contrat

2- L'association ONCF P 23

- 2-1 le but de l'association
- 2-2 le but d'un projet éducatif ONCF
- 2-3 valeurs éducatives
- 2-4 les valeurs de l'enfance

3- Les moyens P 25

- 3-1 les moyens mis en œuvre par l'ONCF
- 3-2 favoriser la réussite scolaire
- 3-3 les séjours hivernaux, printemps, été CCE SNCF

4- Les structures P 26

5- Les séjours ONCF P 26

6- L'engagement de L'ONCF P 26

1 – obligation d'un projet éducatif

1-1 Une obligation réglementaire

Le projet éducatif est d'abord une obligation réglementaire pour toute association (ONCF) souhaitant organiser des activités accueillant des enfants. Le projet éducatif doit «définir les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent les activités» et que celui-ci doit être porté à la connaissance des personnes qui vont diriger et animer ces séjours ainsi qu'aux représentants légaux des mineurs accueillis.

1-2 Du projet au contrat

Ce projet a aussi valeur de contrat. Un contrat qui engage bien sûr la structure organisatrice dans ce qu'elle définit, mais engage également les tuteurs légaux qui, en inscrivant les enfants aux séjours, en approuvent de fait les valeurs et les méthodes. Chaque structure de l'ONCF s'en saisit ensuite pour construire un projet pédagogique décliné par le formulaire dédié à l'activité.

2 – L'association ONCF

2-1 le but de l'association

« Venir en aide moralement et matériellement aux orphelins ». Cet objet guide l'action des militants de l'ONCF depuis sa création en 1904. Si depuis plus de 100 ans la société et ses besoins ont changé, si les publics auxquels l'orphelinat s'adresse ont évolués, les valeurs fondatrices de l'ONCF demeurent.

2-2 le but d'un projet éducatif ONCF

Il s'agit toujours de faire en sorte que malgré la disparition d'un ou des deux parents les pupilles trouvent leur place, accèdent à la connaissance et s'épanouissent dans la société.

En instaurant un lien fondamental et privilégié pour leur émancipation par l'éducation, la mobilisation à la solidarité et à la citoyenneté, l'ONCF place les pupilles au cœur de son activité. Le projet éducatif de l'Orphelinat, véritable colonne vertébrale de toutes ses actions, s'inscrit dans cette volonté.

2-3 valeurs éducatives

Bien que les allocations, les bourses et les autres aides financières solidaires constituent le cœur de notre dispositif, l'ONCF propose à tous ses pupilles, de la petite enfance aux plus âgés, des activités éducatives qui vont au delà du désir de consommer du loisir, « d'occuper » les pupilles.

Nous considérons l'enfant comme un adulte en devenir et nous agissons pour contribuer à sa construction à côté de la famille et de l'école.

Il s'agit de donner aux pupilles les moyens de construire eux même leur avenir par l'éducation, le sport et la culture, d'entrer dans la vie active, d'être citoyen à part

entière, de vivre pleinement leurs idéaux en disposant d'eux même.

Les besoins des pupilles sont divers, la présence active des groupes permet de les évaluer et de construire des réponses adaptées. Mieux répondre au plus près ne conduit pas à une conception éclatée de notre solidarité qui reste collective et basée sur l'égalité de traitement.

Cette ambition mobilise au quotidien, individuellement et collectivement, les militants de l'ONCF au sein des groupes dispersés sur le territoire.

Nous inscrivons donc nos interventions par des rencontres, des activités, dans un contexte de proximité, recherchant l'accessibilité au plus grand nombre et une relation directe avec les familles. La qualité de ces activités permet d'instaurer une relation de confiance avec le tuteur légal et les enfants.

Cette qualité se traduit également dans les conditions d'accueil et de réalisation des activités qui prennent nécessairement en compte la situation et l'âge des pupilles présents, mais aussi en proposant des activités diversifiées pour:

- favoriser le développement de l'autonomie,;
- amener l'enfant, l'adolescent à découvrir des activités, des pratiques culturelles variées ;
- encourager la découverte et la pratique de différentes activités (manuelles, artistiques, d'expression, sportives, scientifiques,...) autour de thèmes variés (connaissance du monde, solidarité, environnement,...);
- éduquer à la tolérance, au respect mutuel, à la solidarité, à une mixité positive ;
- favoriser l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;
- permettre aux enfants et aux jeunes de développer leur esprit critique, de faire des choix réfléchis ;
- promouvoir une vie collective de qualité et développer les liens entre les générations
- s'appuyer sur les différentes ressources locales d'animation,
- respecter les rythmes de vie de l'enfant en laissant une place aux temps de repos et de détente,
- inciter les tuteurs à s'investir dans des activités,

2-4 les valeurs de l'enfance

Depuis son origine l'ONCF affirme son attachement au respect des valeurs humaines universelles qui dépassent les frontières, les sectarismes. En faisant du 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant, une journée de présence active auprès des adhérents et des pupilles de l'ONCF, l'Orphelinat donne du sens à son engagement en faveur de l'enfance frappée par l'adversité.

Cette journée doit faire l'objet d'une sensibilisation à partir du texte de la convention internationale des droits de l'enfant. C'est l'occasion d'une prise de conscience collective de la condition de vie des enfants dans notre entreprise, la SNCF, notre pays et au delà, et de la nécessité de les protéger.

3 - Les moyens

Pour y parvenir, il convient de passer par l'organisation d'une offre d'activités diversifiées, de proximité adaptée aux différents publics qui favorise un apport éducatif, dans le respect des lois et règlements qui s'imposent à l'ONCF en tant qu'organisateur des activités, notamment de séjours

3-1 les moyens mis en œuvre par l'ONCF

- un budget d'activité

Activité de proximité financée par les groupes ou le Comité Régional

Activité régionale sportive et culturelle financée par le siège de l'ONCF

- des conventions de partenariat (accueil, transport, activités)

Partenariat avec le CCE

- des outils d'information et de relation avec les familles

- BO

- Site internet

- Expressions diverses

- un règlement

- Statut

- Règlement intérieur

- des temps de concertation et de préparation pour les groupes, comités régionaux, collectifs, groupes de travail spécifique

- des modalités d'évaluation et de suivi des projets

- le respect des conditions réglementaires d'encadrement et de fonctionnement

- les moyens matériels disponibles

2-2 favoriser la réussite scolaire

- En aidant l'enfant et sa famille à investir la scolarité, et en organisant des activités d'accompagnement scolaire (séjour linguistique en partenariat avec le CCE SNCF)

2 -3 Les séjours hiverns, printemps, été CCE SNCF

Permettre aux enfants de vivre un temps de vacances :

Les enfants y sont accueillis sur un temps court, qui correspond à un temps de vacances. Quelques soient les références des adultes encadrant (environnement, éducation, ...), leur action doit s'inscrire dans un cadre d'animation, et dans un contexte de vacances, qui par nature se démarque du cadre familial et scolaire.

Les structures d'accueil sont choisies pour le confort de l'hébergement, leur cadre agréable et la proximité des activités. Les activités sportives sont proposées dans un objectif de découverte et de détente.

4 - Les structures

La maison de l'ONCF à Montreuil et le Chalet Pierre Semard à Montroc le Plagnet doivent nous y aider car ils contribuent à l'éducation à la vie collective, à la socialisation. Au delà des possibilités d'hébergement qu'offrent ces outils de la solidarité, ils représentent des appuis indispensables et incontournables de construction et de réussite des séjours. Le recours à des organismes agréés doit être envisagé pour éviter tout manquement au droit et garantir l'ONCF.

5 - Les séjours ONCF

L'ONCF attache une importance particulière à la qualité des séjours, des activités, au respect des normes d'hygiène et de sécurité, des conditions de qualification de l'encadrement notamment lors des acheminements et des accompagnements des pupilles. L'Orphelinat procède si nécessaire à cet effet à des visites des installations et vérifie leur bon fonctionnement, recrute des animateurs titulaires du BAFA ou en formation.

La culture, le sport, les vacances, les loisirs, vecteurs d'émancipation, participent à l'éducation, à l'accès au savoir, au partage, au vivre ensemble. Ils contribuent à rompre avec la vie quotidienne, à lutter contre le repli sur soi et l'indifférence, contre les préjugés en suscitant la rencontre, le dialogue et la convivialité.

Chaque activité de découverte, de voyage, de séjour, de voyage, d'hébergement doit être prétexte à vivre ensemble, et entre pupilles, un moment de plaisir et d'épanouissement, à apprendre la solidarité. Cela doit être aussi une occasion unique de vivre un moment privilégié, dans une ambiance adaptée et spécifique, pour les pupilles et les militants. Grâce à l'effet miroir, chacune, chacun doit pouvoir s'exprimer et rencontrer une relation d'échange et de partage autre que celle vécue habituellement. Les activités proposées sont établies suivant l'âge, l'intérêt qualitatif et quantitatif de découverte, de création de lien social offert. Ils prennent la forme de sorties, de séjours culturels ou de loisirs, de séjours de vacances. Ces activités n'excluent pas la participation des pupilles et de leurs parents aux tâches liées à la vie collective.

Garantir la sécurité physique, affective et morale.

Le choix d'un encadrement important adapté sur nos séjours contribue à assurer la sécurité des enfants. De plus, toutes les actions pédagogiques s'inscrivent dans le cadre de la réglementation. Enfin, sur les réunions de préparation, un temps doit être systématiquement consacré à la sensibilisation des animateurs aux responsabilités qu'ils vont devoir assumer, notamment pour l'encadrement de l'activité.

6- L'engagement de L'ONCF

6-1 l'organisation

L'organisation de séjours de vacances nationaux et internationaux en partenariat avec le CCE de la SNCF intègre cet engagement. Ces séjours, de part leur ouverture sur divers pays de l'Europe et du Monde, offrent le plaisir de recevoir, d'échanger, de découvrir d'autres coutumes, opinions et de solliciter des rencontres après les séjours entre les pupilles.

La recherche de nouveaux partenariats aide aussi à élargir nos centres d'intérêts. Ces séjours ouvrent des perspectives nouvelles de rencontres, d'échanges pour les pupilles et l'Orphelinat.

Des activités réussies à l'ONCF, c'est le partage de moments agréables ensemble, de découvertes et de rencontres à partir de situations collectives qui laissent des souvenirs heureux et joyeux.

6-2 au niveau national

Le projet éducatif de l'Orphelinat a valeur nationale et fixe un cadre général. Sa concrétisation se fait au travers de projets pédagogiques. Ces derniers sont conçus comme des contrats de confiance entre les équipes de bénévoles, les intervenants, les pupilles et leurs tuteurs. Ils servent de référence sur les conditions d'organisation, de fonctionnement de l'activité, du lieu de séjour ou d'hébergement. Ils donnent du sens aux activités et aux actes de la vie quotidienne à partir d'objectifs clairement identifiés et mesurables. Ils participent aussi à la recherche d'une meilleure qualité de vie possible en groupe par la connaissance et le respect de soi et des autres.

Cela oblige à accepter et à comprendre le pupille comme il est, en fonction de son âge, de son origine sociale, de ses capacités et à adapter nos actions en conséquence.

6-3 participation du pupille

Faire participer le pupille à l'élaboration, à l'actualisation, à la mise en œuvre du projet pédagogique, à son respect et à son évaluation acte l'attachement de l'ONCF aux dispositions de l'article 13 de la convention internationale des droits de l'enfant, à savoir, «donner aux pupilles le droit de s'exprimer librement».

Toute inscription aux activités de l'Orphelinat implique l'acceptation pleine et entière du projet éducatif et des objectifs pédagogiques qui en découlent.

Donner priorité à l'éducation demande de prendre en considération les situations sociales dans lesquelles se trouvent les pupilles.

Notre action ne peut se concevoir sans l'aide morale et matérielle qu'apporte l'ONCF.

6-4 validation du projet

Le bureau national valide les activités proposées par les comités régionaux et les groupes dans le respect des valeurs de l'ONCF

L'ONCF s'engage à partir de 4 objectifs clairs :

Tout enfant doit vivre décemment avec sa famille, et en bonne santé ;

Tout enfant doit être protégé contre tout mauvais traitement, et suite à tout accident de la vie ;

Tout enfant doit pouvoir s'exprimer librement en ayant accès à la connaissance sous toutes ses formes ;

Tout enfant a droit à l'éducation, au repos et aux loisirs.

